



Ordonnance de télécom CRTC 2008-176

Ottawa, le 23 juin 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite/ Province du Nouveau-Brunswick	Entente de services E9-1-1	8340-B54-200716433	le 20 novembre 2007
Bluewater TV Cable Ltd./ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service de relais téléphonique	8340-B58-200808694	le 16 juin 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>